

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation d'un Commissaire du Gouvernement  
chargé du contrôle du jury de l'examen d'entrée et d'accès  
aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou  
des études de premier cycle en sciences dentaires**

**A.Gt 29-03-2017**

**M.B. 19-04-2017**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 juillet 1990 sur le contrôle des institutions universitaires;

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires ;

Considérant la proposition des Commissaires et Délégués du Gouvernement désignés auprès d'une université du 10 mars 2017 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Marc MAYNE est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement chargé du contrôle du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires visé à l'article 2 du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mars 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT